

Assistant technique en santé au travail

RNCP38494 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 5
Code(s) NSF	315r, 331r, 344r
Formacode(s)	42817, 42818
Code(s) ROME	H1302, H1303
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	21/12/2023
Date d'échéance	21/12/2025

Certificateur(s)

AFOMETRA FORMATION EN SANTE AU TRAVAIL · SIRET : 78471976700047

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Les services de santé au travail, qu'ils soient inter-entreprises ou non, ont un besoin de compétences certifiées dans le repérage des risques professionnels en vue d'établir les fiches d'entreprise. Dans ce contexte, l'assistant(e) en santé au travail est un des maillons de l'équipe pluridisciplinaire dont le rôle a été renforcé par la loi du 2 août 2021. L'assistant en santé travail (AST) effectue des actions en milieu de travail dans un but exclusif de prévention. A la demande du médecin du travail, il contribue à repérer les dangers et à identifier les besoins en santé au travail, en priorité dans les entreprises de moins de 20 salariés pour lesquelles il élabore des fiches d'entreprise. Dans ce cadre, il visite les entreprises, participe à un premier niveau de repérage des risques professionnels, informe l'employeur sur ses différentes obligations en matière de santé au travail et sur les moyens d'aide à la prévention que peut proposer le service de prévention et de santé au travail.

ACTIVITÉS VISÉES

Identification des acteurs impliqués en matière de santé et de sécurité au travail au sein de l'entreprise et du SPST
Rappel de la responsabilité (droits et devoirs en matière de santé et sécurité au travail) des employeurs envers les salariés (et inversement)
Planification des actions en milieu de travail
Communication de l'offre socle de services du SPSTI (Service de Prévention et de Santé au Travail Interentreprises) adaptée au contexte de l'entreprise (transmission des supports d'information adéquats au secteur d'activité)
Contextualisation de l'intervention du SPST dans l'entreprise en rappelant : la réglementation, les missions, les rôles des membres de l'équipe pluridisciplinaire
Définition de l'environnement d'accompagnement hors SPSTI (CARSAT, Agefiph, DREETS, Cap Emploi ...)
Présentation des dispositifs, aides et financements potentiels dans le cadre de prévention des risques et de maintien dans l'emploi des salariés
Évaluation de la sensibilité de l'employeur à la SST dans son entreprise
Recueil des informations et bases documentaires en matière de SST disponibles dans l'entreprise
Repérage et description des moyens de prévention collective et individuelle disponibles dans l'entreprise
Réalisation d'un premier niveau d'évaluation et de quantification des risques
Hiérarchisation des risques
Communication des résultats des observations et des entretiens, au médecin du travail et à l'équipe pluridisciplinaire du SST
Rédaction de la fiche entreprise

Partage du diagnostic avec l'entreprise (représentation partagée des situations dangereuses)
Co-construction du plan d'action de réduction des risques avec l'employeur
Planification des interventions d'expertises pluridisciplinaires à mobiliser
Actualisation de la fiche d'entreprise en fonction de la démarche de prévention effectivement réalisée
Conseil méthodologique pour l'élaboration du DUERP

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Effectuer une recherche bibliographique en s'appuyant sur les ressources disponibles (documents internes, spécialistes, ouvrages, acteurs institutionnels...) pour préparer une intervention en entreprise et diffuser une information fiable et adaptée aux risques liés à l'activité de l'entreprise

Délivrer aux acteurs de l'entreprise une information sur la réglementation applicable en matière de santé et sécurité au travail (SST), en leur transmettant des supports d'information et/ou en animant des réunions conseils, adéquats au secteur d'activité de l'entreprise, afin de les sensibiliser sur leurs rôles respectifs et leur permettre d'agir sur le système de prévention dans l'entreprise

Contacteur les entreprises en argumentant sur la nécessité d'effectuer des actions en milieu de travail et en particulier réaliser la fiche d'entreprise pour se mettre en conformité avec l'exigence réglementaire

Présenter aux acteurs de l'entreprise l'offre socle de services du SPSTI en rappelant leur organisation, leur mission de prévention primaire, secondaire et tertiaire, la nature de l'aide apportée par les membres de l'équipe, et en ajustant la communication envers l'entreprise, pour leur permettre d'identifier l'éventail des ressources pluridisciplinaires disponibles

Présenter l'environnement institutionnel (hors SPSTI) en matière de santé sécurité, adapté au contexte de l'entreprise, en évoquant les dispositifs accessibles, les aides et financements potentiels, pour leur permettre d'accompagner leurs actions de prévention des risques et de maintien dans l'emploi

Recueillir toutes les données (documents, entretiens réalisés, désignation d'un salarié référent...) permettant d'évaluer le degré de maturité de l'entreprise en matière de SST pour adapter sa stratégie d'intervention

Observer des postes de travail et leur organisation en utilisant des outils adaptés (grille d'analyse de risque) pour identifier les risques présents qu'ils soient liés au matériel, à l'aménagement des espaces ou à l'organisation du travail

Réaliser des métrologies simples en mobilisant les méthodes validées et les matériels adaptés selon les mesures : bruit, lumière, température, gestes, postures et manutention pour préciser le degré du risque identifié et objectiver l'argumentation à l'employeur

Croiser les risques recensés avec les moyens de prévention individuels et collectifs existants pour vérifier leur adéquation

Restituer à l'équipe pluridisciplinaire le bilan de l'analyse effectuée en identifiant les points positifs et les points problématiques pour en déduire les axes prioritaires de prévention

Rédiger la fiche d'entreprise, en utilisant le canevas approprié afin de fournir à l'entreprise l'outil de prévention prévu par voie réglementaire

Présenter le diagnostic à l'entreprise pour identifier les freins éventuels à la poursuite de la démarche de prévention

Organiser les interventions des différents acteurs du SPSTI afin qu'ils complètent l'action de l'AST pour ajuster et/ou enrichir les préconisations

Co-construire le plan d'action de réduction des risques avec l'entreprise en identifiant les moyens techniques et/ou, organisationnels pour réduire ou supprimer les risques identifiés

Aider l'entreprise à formaliser tout ou partie de son DUERP en s'appuyant sur la fiche d'entreprise afin de l'aider à s'approprier le document

Blocs de compétences

RNCP38494BC01 — Promotion de la prévention, de la santé au travail et des prestations du service.

LISTE DE COMPÉTENCES

Effectuer une recherche bibliographique en s'appuyant sur les ressources disponibles (documents internes, spécialistes, ouvrages, acteurs institutionnels...) pour préparer une intervention en entreprise et diffuser une information fiable et adaptée aux risques liés à l'activité de l'entreprise

Délivrer aux acteurs de l'entreprise une information sur la réglementation applicable en matière de santé et sécurité au travail (SST), en leur transmettant des supports d'information et/ou en animant des réunions conseils, adéquats au secteur d'activité de l'entreprise, afin de les sensibiliser sur leurs rôles respectifs et leur permettre d'agir sur le

système de prévention dans l'entreprise

Contacteur les entreprises en argumentant sur la nécessité d'effectuer des actions en milieu de travail et en particulier réaliser la fiche d'entreprise pour se mettre en conformité avec l'exigence réglementaire

Présenter aux acteurs de l'entreprise l'offre socle de services du SPSTI en rappelant leur organisation, leur mission de prévention primaire, secondaire et tertiaire, la nature de l'aide apportée par les membres de l'équipe, et en ajustant la communication envers l'entreprise, pour leur permettre d'identifier l'éventail des ressources pluridisciplinaires disponibles

Présenter l'environnement institutionnel (hors SPSTI) en matière de santé sécurité, adapté au contexte de l'entreprise, en évoquant les dispositifs accessibles, les aides et financements potentiels, pour leur permettre d'accompagner leurs actions de prévention des risques et de maintien dans l'emploi

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Etude de cas, soutenue à l'oral

RNCP38494BC02 — Analyse des dangers et des risques en matière de santé et de sécurité au travail

LISTE DE COMPÉTENCES

Recueillir toutes les données (documents, entretiens réalisés, désignation d'un salarié référent...) permettant d'évaluer le degré de maturité de l'entreprise en matière de SST pour adapter sa stratégie d'intervention

Observer des postes de travail et leur organisation en utilisant des outils adaptés (grille d'analyse de risque) pour identifier les risques présents qu'ils soient liés au matériel, à l'aménagement des espaces ou à l'organisation du travail

Réaliser des métrologies simples en mobilisant les méthodes validées et les matériels adaptés selon les mesures : bruit, lumière, température, gestes, postures et manutention pour préciser le degré du risque identifié et objectiver l'argumentation à l'employeur

Croiser les risques recensés avec les moyens de prévention individuels et collectifs existants pour vérifier leur adéquation

Restituer à l'équipe pluridisciplinaire le bilan de l'analyse effectuée en identifiant les points positifs et les points problématiques pour en déduire les axes prioritaires de prévention

Rédiger la fiche d'entreprise, en utilisant le canevas approprié afin de fournir à l'entreprise l'outil de prévention prévu par voie réglementaire

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Cas pratique

RNCP38494BC03 — Accompagnement de l'entreprise dans le déploiement du plan d'action de réduction des risques

LISTE DE COMPÉTENCES

Présenter le diagnostic à l'entreprise pour identifier les freins éventuels à la poursuite de la démarche de prévention

Organiser les interventions des différents acteurs du SPSTI afin qu'ils complètent l'action de l'AST pour ajuster et/ou enrichir les préconisations

Co-construire le plan d'action de réduction des risques avec l'entreprise en identifiant les moyens techniques et/ou, organisationnels pour réduire ou supprimer les risques identifiés

Aider l'entreprise à formaliser tout ou partie de son DUERP en s'appuyant sur la fiche d'entreprise afin de l'aider à s'approprier le document

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Cas pratique soutenue à l'oral

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

L'assistant en santé travail exerce dans un service de prévention et de santé au travail, majoritairement interentreprise (SPSTI), mais aussi en service autonome (SPST, au sein d'une grande entreprise) ou dans une collectivité.

En service interentreprise, l'assistant en santé travail est confronté à de nombreuses situations de travail.

Dans les services autonomes ou les collectivités, cette diversité est moins étendue, son rôle n'en reste pas moins important.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Assistant en santé au travail / Assistant en santé et sécurité au travail
Assistant de service de santé au travail
Assistant de la santé et de la sécurité en milieu de travail
Conseiller en prévention

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Les Services de prévention et de santé au travail (SPST) sont normés par les références suivantes :
Loi n° 2011-867 du 20 juillet 2011 relative à l'organisation de la médecine du travail et décrets d'application ;
Décret n° 2012-135 du 30 janvier 2012 relatif à l'organisation de la médecine du travail, l'article R4623-40 du code du travail ;
Circulaire DGT n°13 du 9 novembre 2012 relative à la mise en œuvre de la réforme de la médecine du travail et des services de santé au travail (paragraphe 2.2.5 relatif à l'assistant de service de santé du travail) ;
Loi du 2 août 2021 pour renforcer la prévention en santé travail, notamment l'Art. L. 4121-3-1.- IV.- Les organismes et instances mis en place par la branche peuvent accompagner les entreprises dans l'élaboration et la mise à jour du document unique d'évaluation des risques professionnels ;
Article R4623-40 (version en vigueur depuis le 28 avril 2022) : dans les services de prévention et de santé au travail interentreprises, l'assistant de service de prévention et de santé apporte une assistance administrative au médecin du travail et aux autres membres de l'équipe pluridisciplinaire dans leurs activités. Il contribue également à repérer les dangers et à identifier les besoins en santé au travail, notamment dans les entreprises de moins de vingt salariés. Il participe à l'organisation, à l'administration des projets de prévention et à la promotion de la santé au travail et des actions du service dans ces mêmes entreprises.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Élevée (4/5) Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 3 à 5 sur 5.
Facteurs principaux	Manque de main-d'œuvre disponible, Inadéquation géographique
Salaire médian (mensuel)	2 663 €
Familles professionnelles (FAP)	G1X70 — Techniciens et agents de maîtrise en intervention technique en Hygiène Sécurité Environnement -HSE industriel et protection du patrimoine naturel · tension 5/5 (Très élevée) H1X91 — Ingénieurs et cadres techniques en Hygiène Sécurité Environnement -HSE- industriels et exploitation éco-industriel · tension 3/5 (Modérée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	3 472
Jugés difficiles à recruter	35 %
Emplois saisonniers	12 %
Familles professionnelles (FAP)	G1X70 — Techniciens et agents de maîtrise en intervention technique en Hygiène Sécurité Environnement -HSE industriel et protection du patrimoine naturel H1X91 — Ingénieurs et cadres techniques en Hygiène Sécurité Environnement -HSE- industriels et exploitation éco-industriel

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Contrat de professionnalisation, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Etre titulaire d'un diplôme de niveau 4 et avoir un an d'expérience en service de santé au travail.

Ou, avoir 3 ans d'expériences minimum en santé au travail.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE

Entre 3 et 4 professionnels de service de santé au travail : un intervenant en prévention des risques professionnels, un médecin du travail, un directeur de service, un représentant de l'Afometra.

Base légale

Date de décision	21/12/2023
Durée de l'enregistrement	2 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	21/12/2025
Date de dernière délivrance possible	21/12/2029

Statistiques

Année	Certifiés	Dont VAE	Insertion 6 mois	Métier 2 ans
2022	50	0	100 %	—
2021	32	—	100 %	—

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS

RNCP19189

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)

RNCP41436

CORRESPONDANCES (PAR BLOCS)

RNCP24429, RNCP30098, RNCP30114, RNCP34988

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

-

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/38494/>

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	2
Parcours menés à terme	2
Taux d'achèvement	100 %
Période	10/2024 – 05/2025

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	2
Montant total engagé	13 200 €

Coût moyen par dossier	6 600 €
Durée moyenne	215 h
Période	05/2024 – 09/2024
France compétences	64 %
Entreprise	36 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.